



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention :	183-2023
Type d'intervention :	Postulat
Motion ayant valeur de directive :	☐
N° d'affaire :	2023.RRGR.252
Déposée le :	04.09.2023
Motion de groupe :	Oui
Motion de commission :	Non
Déposée par :	PS-JS (Stampfli, Wabern) (porte-parole) PS-JS (Zybach, Spiez) PS-JS (Müller, Langenthal)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	
N° d'ACE :	34/2024 du 17 janvier 2024
Direction :	Direction des travaux publics et des transports
Classification :	Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif :	Adoption

Introduction de lignes de RER nocturnes

Le Conseil-exécutif examine la possibilité d'introduire des lignes de RER nocturnes les week-ends sur les lignes de Mooliner très fréquentées.

Développement :

L'offre de bus Moonliner connaît un grand succès dans le canton de Berne, surtout depuis la suppression du supplément de nuit en 2021. Tout donne à penser que, depuis, encore bien plus de personnes utilisent cette offre. Il est même possible que certaines lignes accueillent tellement de passagères et de passagers qu'il pourrait être judicieux de passer au rail. Dans l'agglomération zurichoise, les week-ends, plusieurs RER nocturnes circulent parallèlement aux bus de nuit depuis déjà 20 ans. Ils ramènent les noctambules à la maison confortablement et en toute sécurité. Très appréciée, l'offre est une réussite. À l'instar du canton de Zurich, le canton de Berne pourrait aussi miser sur une offre ferroviaire régionale de nuit. Le Conseil-exécutif est donc prié d'examiner la possibilité d'introduire des lignes de RER nocturnes entre les grands centres tels que Berne, Bienne, Thoun, Berthoud, Langenthal, voire Fribourg et Soleure.

Réponse du Conseil-exécutif

De nos jours, la vie sociale des noctambules le week-end ne prend pas fin à minuit. Le Conseil-exécutif est conscient qu'il doit leur être possible de rentrer à la maison en toute sécurité en transports publics au-delà de cette heure.

Le Grand Conseil a intégré l'offre de transport nocturne dans l'offre de base cantonale en mars 2021, lors de l'adoption de l'arrêté sur l'offre 2022-2025. Dans le même temps, l'offre a été restructurée en tenant compte du fait que la demande augmentera considérablement à la suite de la suppression du tarif spécial. Une étude de la Conférence régionale de Berne-Mittelland consacrée à ce changement de système montre d'ailleurs qu'en cas de nette hausse de la demande, l'introduction de RER nocturnes sur les corridors principaux pourrait s'avérer judicieuse à moyen terme.

La pertinence de l'offre Moonliner, introduite en 2022, est actuellement examinée comme prévu en vue de l'arrêté sur l'offre 2027-2030. L'introduction de RER de nuit est également envisagée dans ce cadre, en tenant compte des conditions-cadres financières et politiques.

Le Conseil-exécutif recommande d'adopter le postulat.

Destinataire
– Grand Conseil